

CHARTRE DE BONNE CONDUITE* « OSTREICULTEUR TRADITIONNEL »



- ARTICLE 1 -

Je produis ou commercialise uniquement des huîtres issues de la reproduction non dirigée en milieu naturel.

- ARTICLE 2 -

Je n'ai aucune facture d'huîtres issues d'écloserie antérieure à 18 mois.

- ARTICLE 3 -

J'accepte le contrôle de mon entreprise par un organisme certifié.

- ARTICLE 4 -

Je privilégie les échanges commerciaux au sein de l'association.

- ARTICLE 5 -

Je m'engage à communiquer « Ostréiculteur Traditionnel » sur l'ensemble de mes supports commerciaux.

- ARTICLE 6 -

J'introduis sur mes factures la notion d'huîtres traditionnelles.

- ARTICLE 7 -

J'informe toute dérive pouvant nuire à la crédibilité de l'association.

- ARTICLE 8 -

Je valorise mon produit.

Nom : Prénom :

Date & Signature :

* Seuls les membres de l'association qui s'engageront à respecter les clauses de la charte auront le droit de communiquer en tant que « Ostréiculteur Traditionnel ».